

DCM_2026_05_21

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

21

FONCIER - ACQUISITIONS : Bilan des acquisitions et des cessions 2025

M. MC MANUS-SCHOUCHANA

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par les communes de plus de 2 000 habitants et par les établissements publics doit donner lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal.

Cette obligation s'applique également aux acquisitions et cessions réalisées par l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) ainsi que par les aménageurs CITADIS et la SPL Grand Avignon Aménagement (G2A) qui interviennent sur le territoire communal dans le cadre des conventions et concessions qui les lient à la ville d'Avignon.

Le présent bilan a donc pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées soit directement par la commune, soit par le biais des concessionnaires CITADIS et la SPL G2A, soit encore par l'EPF PACA.

Pour l'exercice 2025, la ville d'Avignon a procédé aux acquisitions suivantes :

- Equipements techniques et chaufferies appartenant à ERILIA/GDH dans le cadre du déploiement du Réseau de Chaleur Urbain pour un montant de 233 200 €,
- Plusieurs fonciers appartenant au Bailleur GDH dans le quartier des Olivades, place Perlette dans le cadre du NPNRU pour un montant de 77 910 €,
- Plusieurs fonciers appartenant au Bailleur GDH dans le quartier Nord-Est et quartier des Olivades dans le cadre du NPNRU pour un montant de 121 158 €,
- plusieurs fonciers situés ZAC Joly Jean, rue Françoise Benoît auprès de la SPL G2A à l'euro symbolique,
- une parcelle appartenant à CITADIS située dans la concession d'aménagement de la route de Lyon, avenue Boccace, pour un montant de 72 000 €.

La ville d'Avignon a également procédé à des cessions pour un montant total de 4 400 €, afin de permettre les opérations suivantes :

- plusieurs fonciers en nature de bassins de rétention au sein de la ZAC Joly Jean pour le compte du Grand Avignon à l'euro symbolique,
- d'une parcelle communale à destination de la société COVIVIO pour l'aménagement d'un local poubelles dans le cadre de l'aménagement du parvis de la gare centre, au prix de 4 400 €.

Pour l'exercice 2025, la société CITADIS a procédé à aucune acquisition mais a procédé à 7 cessions pour un montant total de 889 200 € :

- 4 cessions dans la concessions centre-ville pour un montant de 630 000 €,
- 1 cession dans la concession route de Lyon pour un montant de 72 000 €,
- 2 cessions en ZFU (Village des Métiers) pour un montant de 187 200 €.

Pour l'exercice 2025, la SPL G2A a procédé à l'acquisition :

- d'une parcelle située dans l'éco quartier Joly Jean pour un montant de 1 960 € auprès de la société P2S.

Pour l'exercice 2025, la SPL G2A a procédé à la cession :

- de plusieurs parcelles situées dans l'éco quartier Joly Jean à l'euro symbolique auprès de la ville d'Avignon,
- de plusieurs fonciers en centre ville auprès de la société COMINI pour un montant de 10 285 €.

Pour l'exercice 2025, l'EPF PACA n'a réalisé aucune opération pour le compte de la commune.

Les documents annexés à la présente délibération recensent l'ensemble des opérations réalisées par la ville d'Avignon, CITADIS, et la SPL G2A.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Aménagements urbains, Urbanisme, Travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'arrêter le bilan des acquisitions et des cessions foncières intervenues dans le courant de l'année 2025 telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-annexés, soit directement par la ville d'Avignon, soit par l'intermédiaire des aménageurs CITADIS, SPL G2A et de l'EPF PACA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Pour : 47

Abstention : 5

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT



PARVENU A LA PREFECTURE LE

02/10/2026

ACTE PUBLIE LE

15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :